

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Martin Soucy	Maire	47 160	17 697	11 761	
Gilles Lavoie	Conseiller	11 933	5 966		
Annie Blais	Conseiller	11 933	5 966		
Robin Guy	Conseiller	11 933	5 966		
Jean-Pierre Labonté	Conseiller	11 933	5 966		
Alain Thibault	Conseiller	11 933	5 966		
Denis Dubé	Conseiller	11 933	5 966		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).